



## Communiqué de presse

Amiens, le 9 juin 2020

### **Ouverture de la saison de navigation sur la Somme : le Département aménage et entretient le fleuve pour y accueillir samariens et touristes en toute sécurité**

Le Département est propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial de la Somme depuis 2006. C'est un cas assez rare en France ; ce service étant en général assuré par Voies navigables de France. A ce titre, il est chargé de l'aménagement mais aussi de l'entretien des canaux et de la gestion des infrastructures sur les cours d'eau (écluses, barrages). La saison de navigation vient d'ouvrir avec un retard lié à la crise sanitaire et à l'interdiction de naviguer, levée par avis à Batellerie du jeudi 4 juin.

Le contexte particulier du confinement a de fait généré un décalage dans les interventions programmées ; celui du dé-confinement suscite un regain d'intérêt du public vis à vis du canal de la Somme et génère d'importantes attentes.

Le Département met tout en œuvre pour aménager la Somme et ses abords pour y accueillir samariens et touristes en toute sécurité.

#### **Entretien, mettre en valeur et naviguer sur le fleuve : la nature accessible et authentique**

L'activité de la Direction du fleuve et des ports se concentre actuellement sur la **lutte contre le myriophylle hétérophylle**, espèce exotique envahissante, dont la croissance quotidienne peut atteindre plus de 10 cm. Les chantiers de hersage et de faucardage ont ainsi démarré pendant le confinement afin de permettre la reprise de navigation au plus tôt.

En complément des entreprises qui réalisent ces chantiers et afin de renforcer les moyens de lutte contre le myriophylle, la Direction du Fleuve et des Ports intervient également avec son propre matériel (photos disponibles). Par ailleurs, le Département vient d'acquérir un bateau dans l'objectif de renforcer les interventions de restauration de la voie navigable et de réduire l'impact de cette espèce envahissante sur la navigation.

Avec le dé-confinement, les activités plus traditionnelles de **fauchage et tonte** ont aussi repris afin de permettre aux usagers et utilisateurs de la véloroute de la Somme (pêcheurs, randonneurs, vélos...) d'être dans les meilleures conditions d'usage possible. C'est le sens des plates formes halieutiques qui ont été aménagées au printemps, comme à l'Etoile, en lien étroit avec la Société de pêche du village. L'objectif est de permettre aux pêcheurs de pratiquer leur loisir en cohabitant au mieux avec les autres usagers. Le Département s'attache également à préserver la qualité environnementale et paysagère du fleuve et de ses abords, en pratiquant un fauchage raisonné (tardif) créant ainsi un cadre bucolique favorable à la biodiversité.

Il est important de rappeler que **la baignade est interdite dans le canal de la Somme par arrêté préfectoral**. Bien que des panneaux soient installés sur tous les ouvrages le long du canal, les fortes chaleurs amènent systématiquement des groupes à utiliser les ouvrages comme les ponts ou les écluses pour plonger. Cette pratique est dangereuse : courants, embâcles ...

### **Des actions nouvelles et des projets en cours : une nouvelle ambition**

Avec le programme "**Vallée de Somme, Vallée idéale**", le Conseil départemental entend accroître l'attractivité du département en s'appuyant sur son fleuve, ses différentes vallées et sur sa baie. Une des priorités affichées consiste à développer de manière quantitative les usages "sur" et "à proximité" de l'eau. Pour ce faire, le Département s'appuie sur les utilisateurs actuels pour travailler, avec eux, un des projets qui concourra au développement du canal.

C'est dans cet esprit que vient d'être publié par exemple le nouveau **guide fluvial "Naviguer sur la Somme"** paru le 29 mai et disponible dans tous les offices de tourisme.

Par ailleurs, le Département modernise la gestion des activités sur le canal avec l'application "**Somme Fleuve**", en cours de réalisation. Sur le même principe que « Somme Route », cet outil destiné aux plaisanciers mais également à tous les autres usagers du fleuve regroupera l'ensemble des informations et actualités du canal et de ses abords: géolocalisation, dates et lieux des manifestations, points de vigilance, travaux, localisation des pontons, descentes à bateaux, circuits de randonnées ...

Enfin, la création de 3 **relais nautiques** a ou va démarrer :

- à Amiens, au port aval, pour le stationnement à l'année de 3 bateaux et un autre, sur la rive opposée, face à l'ESIEE pour le stationnement de bateaux de passage (3 pontons) ;
- à Ailly-sur-Somme, avec 3 emplacements pour des bateaux à l'année.

Par ailleurs, les usagers et partenaires du fleuve ont été invités à participer à une enquête, afin de préciser les besoins d'aménagement. Les premiers retours sont nombreux et pertinents.

**Contact presse :**

Éloïse Devred

03 22 71 81 33

06 11 46 81 18

[e.devred@somme.fr](mailto:e.devred@somme.fr)